

Compte-rendu du Conseil Municipal Séance du 17 mai 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept mai à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué le 3 mai 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick LAFARGE, Maire.

Etaient présents :

Mr Patrick LAFARGE, Maire

Mmes : Nathalie DAUNAS, Dominique DUQUERROY, Emeline POUSSARD, Florence RAYMOND

MM : Eric VERGER, Jean-Luc PLAINFOSSE, Bruno GAUTIER, Sylvain CHATAGNER

Excusés ayant donné procuration : Mr Pierre LEVEQUE à Mme Nathalie DAUNAS, Mr Didier ANDRIEUX à Mr Patrick LAFARGE, Mme Stéphanie LACOSTE à Mme Dominique DUQUERROY

Excusés : Mr Jean-Maurice SABATER, Mme Nadia VINCENT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 9

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu,
- Nomination d'une secrétaire,
- Choix d'entreprises pour travaux (toiture, pluviales)
- Convention Lutte contre les frelons asiatiques,
- Engagement à ne plus utiliser de produits phytosanitaires en faveur de l'utilisation des désherbeurs mécaniques,
- Signature de la convention pour le reversement du fonds d'amorçage concernant la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré à la Communauté de Communes de Jarnac,
- Convention avec la Communauté de Communes de Jarnac pour la prestation de services de l'aménagement de la RD 22.

La séance est ouverte à 18 h 45.

Monsieur le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :

Imputation à la section d'investissement des achats de fournitures pour les travaux d'aménagement de la Place de Villeneuve

1 - Approbation du dernier compte rendu

Aucune remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents, 12 pour.

2 - Nomination d'une secrétaire de séance

Madame Dominique DUQUERROY est nommée secrétaire de séance.

3 – Imputation à la section d'investissement des achats de fournitures pour les travaux d'aménagement de la Place de Villeneuve réalisés en régie

Monsieur le Maire explique que les travaux d'aménagement de la Place de Villeneuve (réalisation d'une chape béton) ont été réalisés par les agents municipaux. Il propose au conseil d'imputer à la section d'investissement les achats de fournitures nécessaires à ces travaux.

Le Conseil Municipal approuve la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

4 – Choix d'entreprises pour travaux (toiture, pluviales)

Monsieur le Maire présente des devis pour :

- Travaux de réfection de la toiture du logement 18 route de Jarnac prévus en juillet / août :

Sarl Paurion	10 992,75 € TTC
Ets Varache	9 826,20 € TTC
Sarl Toit Avenir	9 673,93 € TTC
Sarl Montrichard	8 583.55 € TTC

Le devis de l'établissement Varache présentant de meilleures prestations, le Conseil Municipal choisit cette entreprise à l'unanimité des présents, 12 pour.

- Travaux pluviales au TREUIL :

ARE TP	73 680,44 € TTC
SNGC	83 590,56 € TTC

Le Conseil Municipal demande des devis supplémentaires et s'abstient de voter.

- Achat d'un broyeur :

TERRAVI	22 800 € TTC
BOISUMAULT	25 800 € TTC

Le Conseil Municipal choisit l'entreprise « TERRAVI » à l'unanimité des présents, 12 pour.

5 – Convention Lutte contre les frelons asiatiques

Monsieur le Maire présente la proposition du Département pour participer à la lutte contre les frelons asiatiques.

Les conditions de participation de la Commune étant très complexes à mettre en oeuvre, le Conseil Municipal refuse la proposition à la majorité, 11 contre, une abstention.

6 – Engagement à ne plus utiliser de produits phytosanitaires en faveur de l'utilisation des désherbeurs mécaniques

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la demande de subvention pour l'achat de deux désherbeurs mécaniques, l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE demande à la Commune de s'engager à ne plus utiliser de produits phytosanitaires sur les zones entretenues par les dits désherbeurs.

Le Conseil Municipal accepte l'engagement à l'unanimité des présents, 12 pour.

7 - Signature de la convention pour le reversement du fonds d'amorçage concernant la réforme des rythmes scolaires dans le 1^{er} degré à la Communauté de Communes de Jarnac

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la convention afin de reverser le fonds d'amorçage concernant la réforme des rythmes scolaires à la Communauté de Communes de Jarnac pour les trois prochaines années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention à l'unanimité des présents, 12 pour.

8 - Convention avec la Communauté de Communes de Jarnac pour la prestation de services de l'aménagement de la RD 22

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec la Communauté de Communes de Jarnac pour qu'elle prenne la compétence de la maîtrise d'ouvrage déléguée dans le projet d'aménagement de la RD 22.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité des présents, 12 pour.

9 – Informations et questions diverses

- Demande des anciens d'Indochine pour obtenir la gratuité de la salle des fêtes afin d'organiser un repas le dimanche 5 mars 2017 au midi. A titre exceptionnel, le Conseil valide la demande.

- La Communauté de Communes de JARNAC prend la compétence du SDIS à partir du 1^{er} octobre 2016.

- La compétence PLUI prise par la Communauté de Communes de Jarnac est annulée, elle sera transférée à la future Communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017. En attendant, la commune reste compétente dans l'élaboration de son PLU.

- CALITOM propose à la Commune de gérer elle-même le broyage des végétaux des habitants. Ce qui nécessite la mise à disposition d'un terrain et d'un employé municipal.

Le Conseil Municipal refuse la proposition.

- Remplacement du miroir Place des Arnauds, rue du Pierrail. Le devis s'élève à 258 € TTC.

- La commune va recevoir une subvention du SDEG suite à l'installation des horloges astronomiques : 262,50 €

- Dissolution de l'association de tennis.

- Le département propose de faire classer des chemins pour créer des circuits de randonnée.

- Une personne est intéressée pour reprendre l'exploitation du bar.

- Monsieur le Maire a un rendez-vous le lendemain matin pour faire visiter l'atelier de la zone artisanale.

Monsieur le Maire lève la séance à 20 H 15.